

# AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI - I

SYNTHESE DE  
GESTION

31/07/2021

MONÉTAIRE STANDARD ■

## Données clés (source : Amundi)

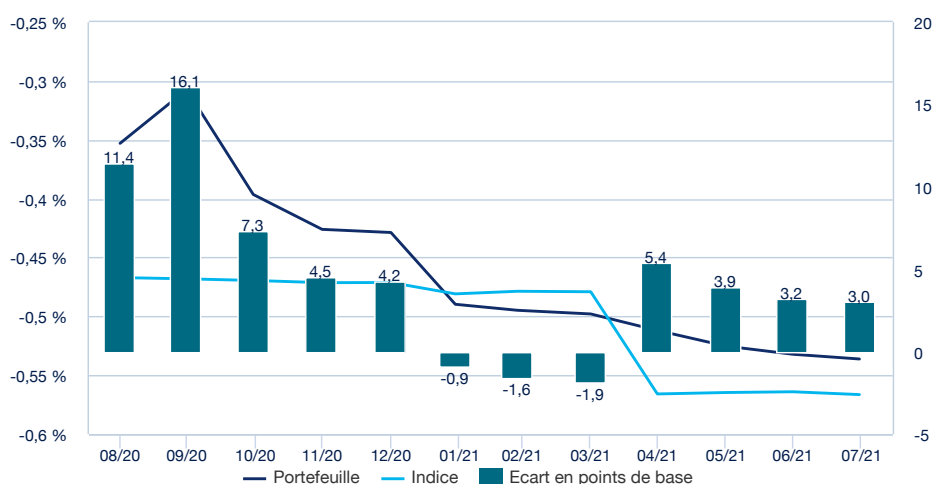
Valeur Liquidative (VL) : 1 044 218,7809 ( EUR )  
Date de VL et d'actif géré : 30/07/2021  
Actif géré : 30 046,19 ( millions EUR )  
Code ISIN : FR0007038138  
Code Bloomberg : CLAM3MO FP  
Code Reuters : LP60041232  
Code SEDOL : -  
Indice de référence : 100% €STR CAPITALISE (OIS)  
Type de VL Monétaire : VL variable

## Objectif d'investissement

L'objectif de gestion du fonds consiste, sur un horizon de placement de 3 mois, à réaliser une performance annuelle supérieure à celle de son indice de référence, l'€STR capitalisé, après prise en compte des frais courants.

Fonds non garanti en capital

## Performances



## Performances glissantes \*

Depuis le	Depuis le 31/12/2020	1 mois 30/06/2021	3 mois 30/04/2021	1 an 31/07/2020	3 ans 31/07/2018	5 ans 29/07/2016	Depuis le 26/11/1999
<b>Portefeuille</b>	-0,51%	-0,54%	-0,53%	-0,46%	-0,37%	-0,30%	1,54%
<b>Indice</b>	-0,53%	-0,57%	-0,56%	-0,51%	-0,44%	-0,41%	1,40%
<b>Ecart</b>	0,02%	0,03%	0,03%	0,05%	0,07%	0,11%	0,14%

## Performances calendaires (1) \*

	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011
<b>Portefeuille</b>	-0,39%	-0,28%	-0,32%	-0,19%	-0,04%	0,14%	0,41%	0,33%	0,73%	1,21%
<b>Indice</b>	-0,47%	-0,40%	-0,37%	-0,36%	-0,32%	-0,11%	0,10%	0,09%	0,24%	0,89%
<b>Ecart</b>	0,08%	0,11%	0,05%	0,16%	0,28%	0,25%	0,31%	0,24%	0,49%	0,32%

\* Les performances sont calculées dans la devise de référence, sur des données historiques. Les performances affichées sont nettes de frais de gestion. (1) Les performances calendaires couvrent des périodes complètes de 12 mois pour chaque année civile. Les performances sont annualisées sur une base de 360 jours sur une période < 1 an et 365 jours sur une période > 1 an (exprimées à l'arrondi supérieur). Les performances ne sont pas constantes dans le temps et ne préjugent pas des performances et des rendements futurs. La valeur des investissements peut varier à la hausse ou à la baisse selon l'évolution des marchés.

## Profil de risque et de rendement (SRRI)



1 A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible

7 A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé

Le SRRI correspond au profil de risque et de rendement présent dans le Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI). La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ». Il n'est pas garanti et pourra évoluer dans le temps.

## WAM et WAL (en jours)

	WAM *	WAL **
30/07/2021	53	124
30/06/2021	53	129
31/05/2021	49	119
30/04/2021	52	119
31/03/2021	59	130
26/02/2021	63	126
29/01/2021	65	123
31/12/2020	74	135
30/11/2020	69	119
30/10/2020	64	113
30/09/2020	54	109
31/08/2020	50	110

\*\* WAL (Weighted Average Life) : Durée de vie moyenne pondérée (DVMP) exprimée en nombre de jours

\* WAM (Weighted Average Maturity) : Maturité moyenne pondérée (MMP) exprimée en nombre de jours

## Volatilité

	1 an	3 ans	5 ans
<b>Volatilité du portefeuille</b>	0,01%	0,02%	0,02%
<b>Volatilité de l'indice</b>	0,01%	0,01%	0,01%

La volatilité est un indicateur statistique qui mesure l'amplitude des variations d'un actif autour de sa moyenne. Exemple : des variations de +/- 1,5% par jour sur les marchés correspondent à une volatilité de 25% par an.

## MONÉTAIRE STANDARD ■

**Patrick Simeon**

Responsable de la gestion Monétaire

**Benoit Palliez**

Gérant de portefeuille

## Commentaire de gestion

**Politique monétaire :**

La Banque Centrale Européenne a laissé inchangé son taux d'intervention le taux refi à 0.00%, le taux de facilité de dépôt et le taux marginal étant maintenus respectivement à -0.50% et 0.25%.

la BCE a dévoilé les grandes lignes de sa revue stratégique de politique monétaire et a décidé de revoir sa précédente orientation relative à son objectif d'inflation.

Bien que le bon niveau d'inflation capable d'assurer la stabilité des prix - le cœur de la mission de la banque centrale - reste fixé à 2% à moyen terme, la BCE a cette fois abandonné la précision «proche de, mais inférieur à 2%» toujours présente dans ces précédentes déclarations.

Le Conseil des gouverneurs considère que le meilleur moyen de maintenir la stabilité des prix est de viser une cible d'inflation de 2 % à moyen terme, ce qui peut impliquer une période transitoire pendant laquelle l'inflation est modérément supérieure à la cible.

La BCE s'est également engagée à mettre en œuvre un plan d'action ambitieux pour lutter contre le réchauffement climatique, compte tenu des fortes conséquences que ce phénomène aura sur la stabilité des prix.

**Politique de gestion :**

- Liquidité :

La liquidité instantanée a été essentiellement assurée par des opérations au jour le jour.

- Risque de taux :

La maturité moyenne pondérée (MMP) du portefeuille s'établit à 53 jours en fin de période.

- Risque de crédit :

Les spreads court terme se sont légèrement resserrés sur la partie courte de la courbe, ils ressortent sur les maturités de 3 mois à 1 an à des niveaux respectifs d'€str +1 bps à €str +6 bp.

A noter que les répartitions par pays font apparaître les titres puttables sur la base des maturités finales et non de l'option de remboursement au pair attachée à ce type de produit.

La pondération en titres obligataires ressort en fin de mois à environ 15% de l'actif du fonds, dont près de 3% de puttables assortis en majorité de puts à 3 mois.

La part des émetteurs notés BBB représente en fin de mois environ 21% du portefeuille.

- Durée de vie moyenne et rating moyen :

La durée de vie moyenne pondérée (DVMP) de ce portefeuille appartenant à la catégorie monétaire est de 124 jours.

Le rating long terme moyen du portefeuille se maintient à un bon niveau de A+.

L'agence Fitch Rating a attribué le 14/10/2020 à Amundi 3 M la note 'A+/S1' qui atteste de la haute qualité crédit du fonds et de sa très faible volatilité.

- Dimension socialement responsable :

Le portefeuille présente une note moyenne ISR de C+ en fin de mois, soit un niveau supérieur à celui de son univers d'investissement C-.

## Composition du portefeuille

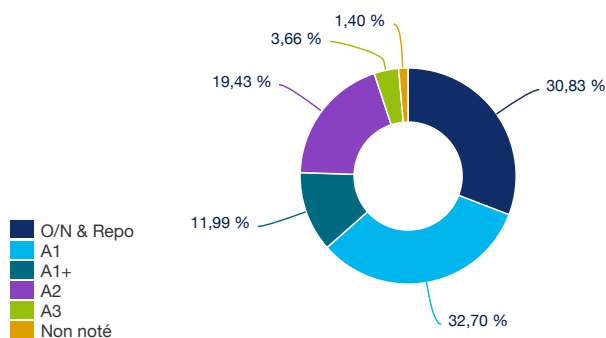
## Principales lignes

	Portefeuille	Maturité	Pays	Groupe d'instrument	Contrepartie *
CREDIT AGRICOLE SA	1,01%	11/02/2022	France	Monétaire	-
BANQUE FED.CREDIT MUTUEL	0,99%	10/12/2021	France	Monétaire	-
BANQUE FED.CREDIT MUTUEL	0,90%	14/12/2021	France	Monétaire	-
SOCIETE GENERALE	0,84%	02/03/2022	France	Obligations	-
ITALIAN REPUBLIC	0,84%	31/07/2021	Italie	REPO	BARCLAYS BANK IRELAND PLC
AT&T INC	0,83%	01/04/2022	Etats-Unis	Obligations	-
ITALIAN REPUBLIC	0,79%	31/07/2021	Italie	REPO	BANCO BILBAO VISCAYA ARGENTARIA - ES
ITALIAN REPUBLIC	0,73%	31/07/2021	Italie	REPO	UNICREDIT BANK AG MUNCHEN
CASSA DEPOSITI E PRESTITI SPA	0,70%	10/11/2021	Italie	Monétaire	-
NORDEA BANK ABP	0,68%	07/02/2022	Finlande	Monétaire	-

\* Pour les prises en pension, la maturité affichée correspond au temps nécessaire pour déboucler l'opération

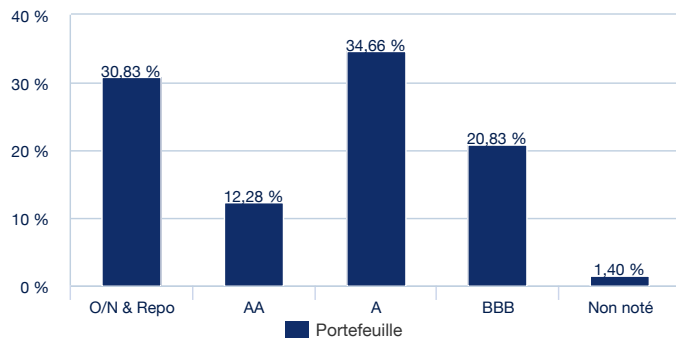
\* Colonne contrepartie: information uniquement disponible pour les prises en pension

## Répartition par notations court terme \*



\* Rating médian calculé des trois agences de notation de crédit: Fitch, Moody's et Standard & Poor's

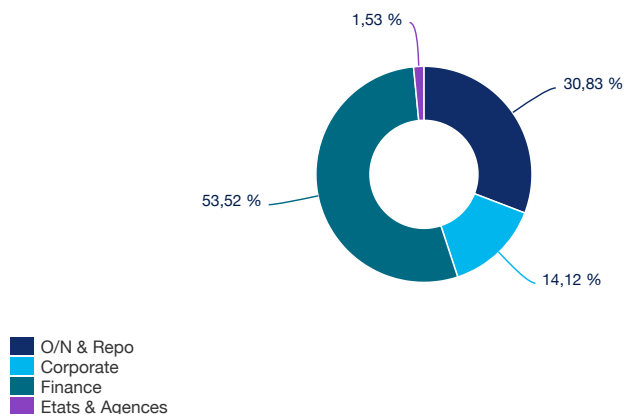
## Répartition par notations long terme \*



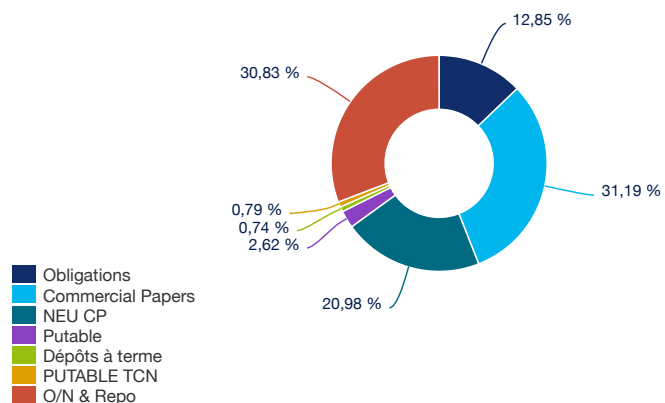
\* Rating médian calculé des trois agences de notation de crédit: Fitch, Moody's et Standard & Poor's

MONÉTAIRE STANDARD ■

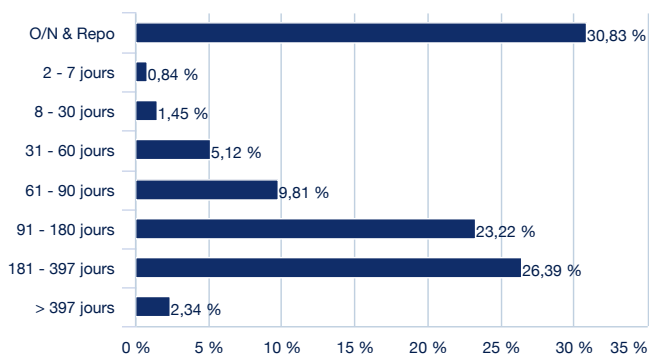
Répartition du portefeuille - Secteurs



Répartition du portefeuille - Types d'instruments



Répartition par maturités \*



\* O/N & Repo : liquidités placées au jour le jour

Indicateurs

	Portefeuille
Sensibilité *	0,15
Note moyenne	A+
Nombre de lignes	338
Nombre d'émetteurs	113

\* La sensibilité (en points) représente le changement en pourcentage du prix pour une évolution de 1% du taux de référence

## MONÉTAIRE STANDARD ■

## Ratio de Liquidités \*

Actifs à échéance journalière	24.72 %
Actifs à échéance hebdomadaire	33.07 %

**\*RÈGLEMENT (UE) 2017/1131 sur les Fonds Monétaires**

Pour les fonds monétaires standard, au moins 7,5 % de ses actifs sont à échéance journalière ou sont constitués d'accords de prise en pension auxquels il peut être mis fin moyennant un préavis d'un jour ouvrable ou de liquidités dont le retrait peut être effectué moyennant un préavis d'un jour ouvrable; au moins 15 % de ses actifs sont à échéance hebdomadaire ou sont constitués d'accords de prise en pension auxquels il peut être mis fin moyennant un préavis de cinq jours ouvrables ou de liquidités dont le retrait peut être effectué moyennant un préavis de cinq jours ouvrables.

## MONÉTAIRE STANDARD ■

## Matrice Notations long terme / Maturités

	AA	AA-	A+	A	A-	BBB+	BBB	BBB-	Non noté	O/N & Repo	Total
<b>0-4 mois</b>	4,42%	2,55%	9,37%	2,46%	0,93%	3,45%	4,33%	1,77%	0,51%	30,83%	60,62%
<b>4-12 mois</b>	2,45%	2,56%	12,84%	5,01%	1,72%	2,54%	6,42%	1,89%	0,89%	-	36,32%
<b>12-18 mois</b>	-	0,29%	0,26%	0,99%	0,22%	-	-	-	-	-	1,76%
<b>18-24 mois</b>	-	-	0,41%	0,46%	-	0,34%	0,09%	-	-	-	1,30%
<b>Total</b>	6,87%	5,40%	22,88%	8,92%	2,86%	6,33%	10,85%	3,66%	1,40%	30,83%	100%

## Matrice Pays / Secteurs / Maturités

	0-1 mois	1-3 mois	3-6 mois	6-12 mois	1-2 ans	N/A	Total
<b>Zone Euro</b>	<b>0,91%</b>	<b>11,87%</b>	<b>18,64%</b>	<b>20,64%</b>	<b>1,32%</b>	-	<b>53,48%</b>
<b>Belgique</b>	<b>0,17%</b>	<b>0,41%</b>	<b>0,17%</b>	-	-	-	<b>0,75%</b>
Corporate	-	-	0,17%	-	-	-	0,17%
Finance	0,17%	0,41%	-	-	-	-	0,57%
<b>Finlande</b>	-	<b>1,42%</b>	<b>0,97%</b>	<b>1,34%</b>	<b>0,29%</b>	-	<b>4,02%</b>
Finance	-	1,42%	0,97%	1,34%	0,29%	-	4,02%
<b>France</b>	<b>0,38%</b>	<b>4,73%</b>	<b>11,20%</b>	<b>10,58%</b>	<b>0,64%</b>	-	<b>27,53%</b>
Corporate	0,13%	0,46%	0,63%	0,59%	0,30%	-	2,10%
Finance	0,22%	3,54%	9,88%	10,00%	0,34%	-	23,97%
Etats & Agences	0,04%	0,73%	0,70%	-	-	-	1,46%
Transport-Services	-	0,01%	-	-	-	-	0,01%
<b>Allemagne</b>	-	<b>0,52%</b>	<b>0,29%</b>	<b>1,12%</b>	<b>0,43%</b>	-	<b>2,36%</b>
Corporate	-	0,44%	0,17%	0,81%	0,43%	-	1,85%
Finance	-	0,08%	0,12%	0,31%	-	-	0,51%
<b>Irlande</b>	-	<b>0,17%</b>	<b>0,17%</b>	-	-	-	<b>0,34%</b>
Finance	-	0,17%	0,17%	-	-	-	0,34%
<b>Italie</b>	-	<b>3,40%</b>	<b>4,18%</b>	<b>5,31%</b>	-	-	<b>12,88%</b>
Corporate	-	1,94%	0,69%	0,25%	-	-	2,88%
Finance	-	1,46%	3,49%	5,05%	-	-	10,00%
<b>Luxembourg</b>	<b>0,09%</b>	<b>0,59%</b>	<b>1,15%</b>	<b>1,20%</b>	-	-	<b>3,04%</b>
Finance	0,09%	0,59%	1,15%	1,20%	-	-	3,04%
<b>Pays-Bas</b>	-	-	-	<b>0,47%</b>	<b>0,05%</b>	-	<b>0,52%</b>
Finance	-	-	-	0,47%	0,05%	-	0,52%
<b>Espagne</b>	<b>0,27%</b>	<b>0,63%</b>	<b>0,51%</b>	<b>0,62%</b>	-	-	<b>2,03%</b>
Corporate	0,23%	0,63%	0,44%	0,46%	-	-	1,77%
Finance	0,04%	-	0,07%	0,08%	-	-	0,19%
Etats & Agences	-	-	-	0,07%	-	-	0,07%
<b>Reste du monde</b>	<b>1,38%</b>	<b>4,50%</b>	<b>3,98%</b>	<b>4,19%</b>	<b>1,65%</b>	-	<b>15,70%</b>
<b>Canada</b>	-	-	-	-	<b>0,27%</b>	-	<b>0,27%</b>
Finance	-	-	-	-	0,27%	-	0,27%
<b>Chine</b>	-	-	<b>0,10%</b>	-	-	-	<b>0,10%</b>
Finance	-	-	0,10%	-	-	-	0,10%
<b>Japon</b>	<b>0,46%</b>	<b>0,12%</b>	<b>0,34%</b>	-	<b>0,67%</b>	-	<b>1,59%</b>
Corporate	-	0,01%	0,34%	-	0,67%	-	1,02%
Finance	0,46%	0,11%	-	-	-	-	0,57%
<b>Suède</b>	<b>0,63%</b>	<b>2,96%</b>	<b>2,23%</b>	<b>1,51%</b>	-	-	<b>7,34%</b>
Corporate	0,17%	0,20%	0,58%	0,17%	-	-	1,12%
Finance	0,46%	2,76%	1,66%	1,34%	-	-	6,22%
<b>Suisse</b>	-	<b>0,34%</b>	<b>0,45%</b>	-	-	-	<b>0,79%</b>
Finance	-	0,34%	0,45%	-	-	-	0,79%
<b>Royaume-Uni</b>	<b>0,04%</b>	<b>0,90%</b>	-	<b>1,51%</b>	-	-	<b>2,44%</b>
Corporate	0,04%	0,80%	-	-	-	-	0,84%
Finance	-	0,10%	-	1,51%	-	-	1,61%
<b>Etats-Unis</b>	<b>0,25%</b>	<b>0,17%</b>	<b>0,86%</b>	<b>1,17%</b>	<b>0,71%</b>	-	<b>3,16%</b>
Corporate	0,25%	0,07%	0,51%	0,83%	0,71%	-	2,37%
Finance	-	0,10%	0,35%	0,34%	-	-	0,79%
<b>O/N &amp; repo</b>	<b>30,83%</b>	-	-	-	-	-	<b>30,83%</b>

## MONÉTAIRE STANDARD ■

## Caractéristiques principales

Forme Juridique	Fonds Commun de Placement (FCP)
Droit applicable	de droit français
Société de gestion	Amundi Asset Management
Dépositaire	CACEIS Bank
Date de création de la classe	29/10/1999
Devise de référence de la classe	EUR
Classification AMF	Monétaire standard
Affectation des sommes distribuables	Capitalisation
Code ISIN	FR0007038138
Code Bloomberg	CLAM3MO FP
Souscription minimum: 1ère / suivantes	1 Part(s) / 1 millième part(s)/action(s)
Périodicité de calcul de la VL	Quotidienne
Limite de réception des ordres	Ordres reçus chaque jour J avant 12:25
Frais d'entrée (maximum)	0,00%
Frais Fonctionnement Gestion Direct	0,15% TTC
Commission de surperformance	Oui
Commission de surperformance (% par an)	30,00%
Frais de sortie (maximum)	0,00%
Frais courants	0,08% (prélevés) - 31/03/2021
Durée minimum d'investissement recommandée	Supérieure à 1 mois
Historique de l'indice de référence	01/04/2021: 100.00% €STR CAPITALISE (OIS) 03/03/2003: EONIA CAPITALISE 19/11/1999: 100.00% JPM EURO CASH 3M
Norme européenne	OPCVM
Cours connu/inconnu	Cours inconnu
Date de valeur rachat	J
Date de valeur souscription	J
Particularité	OPCVM maître

**Votre fonds présente un risque de perte en capital supporté par l'investisseur. Sa valeur liquidative peut fluctuer et le capital investi n'est pas garanti. Le fonds ne peut en aucun cas s'appuyer sur un soutien extérieur pour garantir ou stabiliser sa valeur liquidative. Investir dans un fonds monétaire est différent d'un investissement dans des dépôts bancaires.**

**Notation de crédit externe de l'OPCVM : La société de gestion a sollicité pour le compte et à la charge de l'OPCVM une notation de crédit externe de ce dernier.**

## Avertissement

Ce document est fourni à titre d'information seulement et il ne constitue en aucun cas une recommandation, une sollicitation ou une offre, un conseil ou une invitation d'achat ou de vente des parts ou actions des FCP, FCPE, SICAV, compartiment de SICAV, SPPICAV présentés dans ce document (« les OPC ») et ne doit en aucun cas être interprété comme tel. Ce document ne constitue pas la base d'un contrat ou d'un engagement de quelque nature que ce soit. Toutes les informations contenues dans ce document peuvent être modifiées sans préavis. La société de gestion n'accepte aucune responsabilité, directe ou indirecte, qui pourrait résulter de l'utilisation de toutes informations contenues dans ce document. La société de gestion ne peut en aucun cas être tenue responsable pour toute décision prise sur la base de ces informations. Les informations contenues dans ce document vous sont communiquées sur une base confidentielle et ne doivent être ni copiées, ni reproduites, ni modifiées, ni traduites, ni distribuées sans l'accord écrit préalable de la société de gestion, à aucune personne tierce ou dans aucun pays où cette distribution ou cette utilisation serait contraire aux dispositions légales et réglementaires ou imposerait à la société de gestion ou à ses fonds de se conformer aux obligations d'enregistrement auprès des autorités de tutelle de ces pays. Tous les OPC ne sont pas systématiquement enregistrés dans le pays de juridiction de tous les investisseurs. Investir implique des risques : les performances passées des OPC présentées dans ce document ainsi que les simulations réalisées sur la base de ces dernières, ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Elles ne préjugent pas des performances futures de ces derniers. Les valeurs des parts ou actions des OPC sont soumises aux fluctuations du marché, les investissements réalisés peuvent donc varier tant à la baisse qu'à la hausse. Par conséquent, les souscripteurs des OPC peuvent perdre tout ou partie de leur capital initialement investi. Il appartient à toute personne intéressée par les OPC, préalablement à toute souscription, de s'assurer de la compatibilité de cette souscription avec les lois dont elle relève ainsi que des conséquences fiscales d'un tel investissement et de prendre connaissance des documents réglementaires en vigueur de chaque OPC. Les prospectus complets des OPC de droit français visés par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sont disponibles gratuitement sur simple demande au siège social de la société de gestion. Concernant les mandats de gestion, ce document fait partie du relevé des activités de gestion de votre portefeuille et doit être lu conjointement avec tout autre relevé périodique ou avis de confirmation relatif aux opérations de votre portefeuille, fourni par votre teneur de compte. La source des données du présent document est la société de gestion sauf mention contraire. La date des données du présent document est celle indiquée sous la mention SYNTHESE DE GESTION en tête du document sauf mention contraire.

Ce document est destiné à être remis exclusivement aux investisseurs institutionnels, professionnels, qualifiés ou sophistiqués et aux distributeurs. Ne doit pas être remis au grand public, à la clientèle privée et aux particuliers au sens de toute juridiction, ni aux "US Persons". Les investisseurs visés sont, en ce qui concerne l'Union Européenne, les investisseurs "Professionnels" au sens de la Directive 2004/39/CE du 21 avril 2004 "MIF" ou, le cas échéant au sens de chaque réglementation locale et, dans la mesure où l'offre en Suisse est concernée, les "investisseurs qualifiés" au sens des dispositions de la Loi fédérale sur les placements collectifs (LPCC), de l'Ordonnance sur les placements collectifs du 22 Novembre 2006 (OPCC) et de la Circulaire FINMA 08/8 au sens de la législation sur les placements collectifs du 20 Novembre 2008. Ce document ne doit en aucun cas être remis dans l'Union Européenne à des investisseurs non "Professionnels" au sens de la MIF ou au sens de chaque réglementation locale, ou en Suisse à des investisseurs qui ne répondent pas à la définition d'"investisseurs qualifiés" au sens de la législation et de la réglementation applicable.

## Lexique ESG

## Investissement Socialement Responsable (ISR)

L'ISR traduit les objectifs du développement durable dans les décisions d'investissements en ajoutant les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) en complément des critères financiers traditionnels.

L'ISR vise ainsi à concilier performance économique et impact social et environnemental en finançant les entreprises et les entités publiques qui contribuent au développement durable quel que soit leur secteur d'activité. En influençant la gouvernance et le comportement des acteurs, l'ISR favorise une économie responsable.

## Critères ESG

Il s'agit de critères extra-financiers utilisés pour évaluer les pratiques Environnementales, Sociales et la Gouvernance des entreprises, Etats ou collectivités :

« E » pour Environnement (niveau de consommation d'énergie et de gaz, gestion de l'eau et des déchets...).

« S » pour Social/Sociétal (respect des droits de l'homme, santé et sécurité au travail...).

« G » pour Gouvernance (indépendance du conseil d'administration, respect des droits des actionnaires ...).

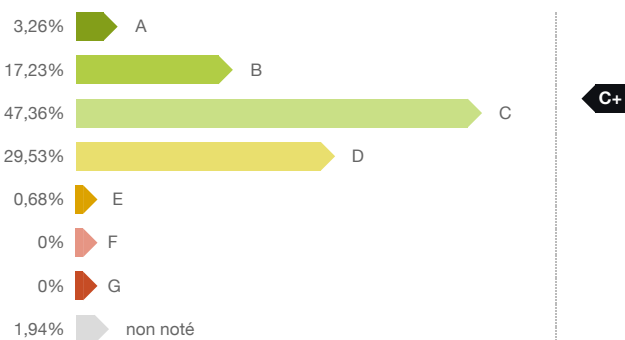
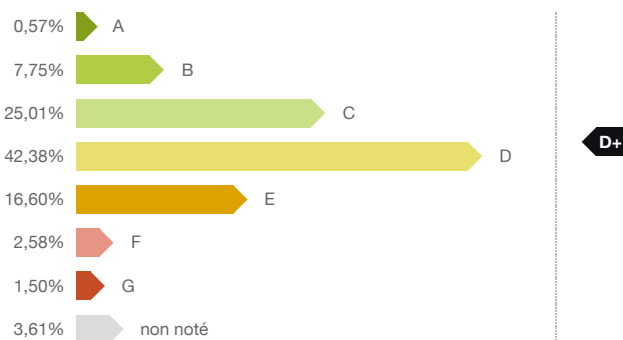
## ISR selon Amundi

Un portefeuille ISR suit les règles suivantes :

- 1-Exclusion des notes F et G <sup>1</sup>
- 2-Notation globale du portefeuille supérieure à la notation de l'indice de référence / univers d'investissement après exclusion de 20% des émetteurs les moins bien notés
- 3-Notation ESG de 90% minimum du portefeuille <sup>2</sup>

## Note ESG moyenne (source : Amundi)

Notation environnementale, sociale et de gouvernance

Du portefeuille<sup>2</sup>De l'univers de référence<sup>3</sup>

## Evaluation par critère ESG

Environnement	B-
Social	C+
Gouvernance	C
Note Globale	C+

## Benchmark ESG : ICE BOFA 1-3 YEAR GLOBAL CORPORATE INDEX

Couverture de l'analyse ESG<sup>2</sup>

Nombre d'émetteurs	122
% du portefeuille noté ESG <sup>2</sup>	97,84%

<sup>1</sup> En cas de déclassement des émetteurs notés en dessous de E, la société de gestion a vocation à vendre les titres dans les meilleurs délais et dans l'intérêt des actionnaires.

<sup>2</sup> Titres notables sur les critères ESG hors liquidités.

<sup>3</sup> L'univers d'investissement est défini par l'indicateur de référence du fonds. Si le fonds n'a pas d'indicateur, il se caractérise par la nature des titres, la zone géographique ainsi que les thèmes ou secteurs.



MONÉTAIRE STANDARD ■

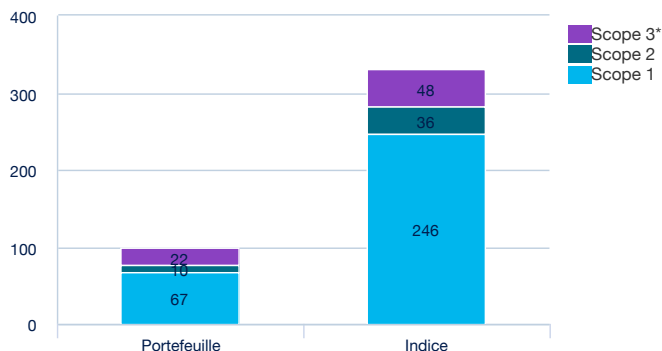
**Zoom sur des indicateurs Environnementaux Sociaux et de Gouvernance**

En complément de l'évaluation ESG globale du portefeuille et celle des dimensions E, S et G, le gérant utilise des indicateurs d'impact afin d'évaluer la qualité ESG du fonds sur les plans environnementaux, sociaux, de bonne gouvernance, et du respect des droits humains. A cette fin, quatre critères de performance ont été retenus et le fonds a pour objectif d'avoir un portefeuille affichant une meilleure performance que l'univers d'investissement de référence pour au moins deux de ces critères\*.

**Environnement<sup>1</sup>**

**Intensité carbone par million d'euros de chiffre d'affaires**

Total en tCO2 / M€ (portefeuille/indice) : 100 / 330

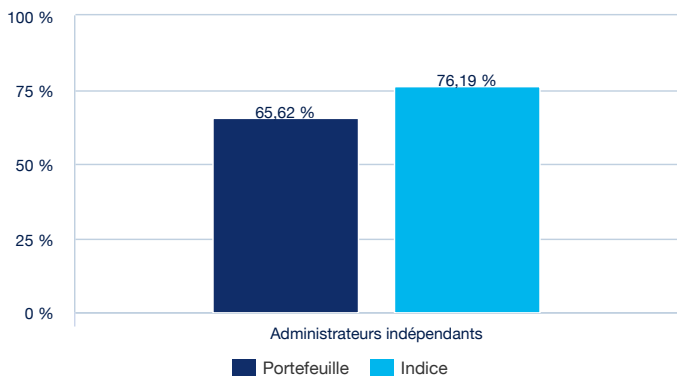


Cet indicateur mesure la moyenne des émissions en tonnes de CO2 équivalent par unité de revenu des entreprises (en million d'euros de chiffre d'affaires).  
\* fournisseurs de premier rang uniquement

Taux de couverture (Portefeuille/Indice) : 96,85% 96,95%

**Gouvernance<sup>4</sup>**

**Indépendance du Conseil d'Administration**

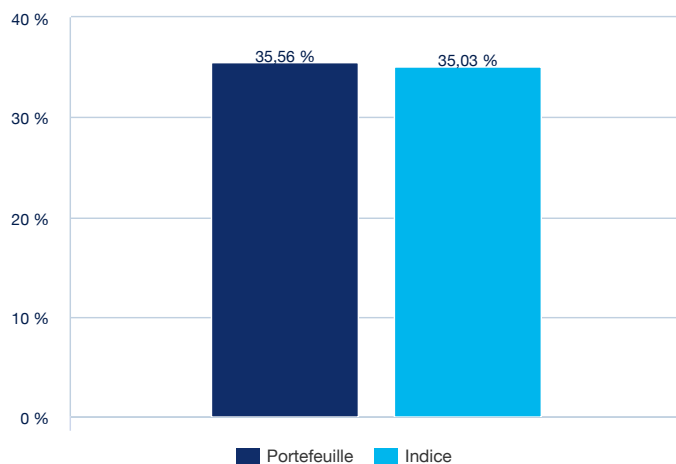


Pourcentage moyen d'administrateurs indépendants dans les conseils d'administration

Taux de couverture (Portefeuille/Indice) : 44,54% 54,50%

**Social<sup>2</sup>**

**Mixité des Managers**

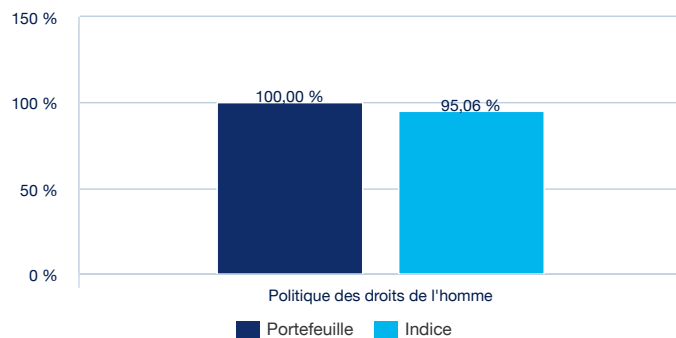


Pourcentage moyen de managers féminins au sein des entreprises.

Taux de couverture (Portefeuille/Indice) : 42,06% 39,91%

**Respect des droits Humains**

**Travail décent et liberté d'association**



Pourcentage d'entreprises ayant une politique d'exclusion du travail des enfants, forcé ou obligatoire, ou garantissant la liberté d'association, appliquée universellement et indépendamment des lois locales.

Taux de couverture (Portefeuille/Indice) : 44,54% 54,50%

## Sources et définitions

**1. Indicateur Environnement / indicateur climat.** Intensité en émissions carbone (en tCO<sub>2</sub> par million d'euros de chiffre d'affaire). Ces données sont fournies par Trucost. Elles correspondent aux émissions annuelles des entreprises et sont exprimées en tonnes équivalent CO<sub>2</sub>, i.e. elles regroupent les six gaz à effet de serre définis dans le protocole de Kyoto dont les émissions sont converties en potentiel de réchauffement global (PRG) en équivalent CO<sub>2</sub>.

Définition des scopes :

- Scope 1 : Ensemble des émissions directes provenant de sources détenues ou contrôlées par l'entreprise.

- Scope 2 : L'ensemble des émissions indirectes induites par l'achat ou la production d'électricité, de vapeur ou de chaleur.

- Scope 3 : L'ensemble de toutes les autres émissions indirectes, en amont et en aval de la chaîne de valeur. Pour des raisons de robustesse des données, dans ce reporting nous faisons le choix de n'utiliser qu'une partie du scope 3 : les émissions amont liées aux fournisseurs de premier rang. Les fournisseurs de premier rang sont ceux avec lesquels l'entreprise a une relation privilégiée et sur lesquels elle peut directement influencer.

**2. Mixité des managers.** Pourcentage moyen de femmes managers. Cet indicateur permet de prendre en compte de façon plus globale la promotion des femmes dans l'entreprise qu'en se limitant au pourcentage moyen de femmes au Conseil d'Administration. Fournisseur de données : Refinitiv.

**3. Indicateur Respect des Droits Humains.** Pourcentage d'entreprises ayant une politique d'exclusion du travail des enfants, forcé ou obligatoire, ou garantissant la liberté d'association, appliquée universellement et indépendamment des lois locales. Fournisseur de données : Refinitiv.

**4. Indépendance du Conseil d'Administration.** Pourcentage moyen d'administrateurs indépendants dans les Conseils d'Administration. Fournisseur de données : Refinitiv.

Pour ces 4 Indicateurs, le total du portefeuille/de l'univers d'investissement est égal à la moyenne des indicateurs des entreprises pondérée par le poids des entreprises dans le portefeuille/l'univers d'investissement.

\*Conformément aux règles du Label ISR, il est toutefois possible que de manière ponctuelle cet objectif ne soit pas atteint.

Ce document est destiné à être remis exclusivement aux investisseurs institutionnels, professionnels, qualifiés ou sophistiqués et aux distributeurs. Ne doit pas être remis au grand public, à la clientèle privée et aux particuliers au sens de toute juridiction, ni aux "US Persons". Les investisseurs visés sont, en ce qui concerne l'Union Européenne, les investisseurs "Professionnels" au sens de la Directive 2004/39/CE du 21 avril 2004 "MIF" ou, le cas échéant au sens de chaque réglementation locale et, dans la mesure où l'offre en Suisse est concernée, les "investisseurs qualifiés" au sens des dispositions de la Loi fédérale sur les placements collectifs (LPCC), de l'Ordonnance sur les placements collectifs du 22 Novembre 2006 (OPCC) et de la Circulaire FINMA 08/8 au sens de la législation sur les placements collectifs du 20 Novembre 2008. Ce document ne doit en aucun cas être remis dans l'Union Européenne à des investisseurs non "Professionnels" au sens de la MIF ou au sens de chaque réglementation locale, ou en Suisse à des investisseurs qui ne répondent pas à la définition d'"investisseurs qualifiés" au sens de la législation et de la réglementation applicable.